

Cote du document: EB 2013/LOT/G.7
Date: 7 juin 2013
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Cœuvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président concernant une proposition de don au titre du guichet mondial/régional à un centre international ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Harold Liversage

Conseiller foncier régional
téléphone: +254 20 762 2451
courriel: h.liversage@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

Recommandation d'approbation	1
Première partie – Introduction	1
Deuxième partie – Recommandation	2
Annexe	
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat): Initiative de recherche sur la sécurité foncière et les droits relatifs aux ressources naturelles en Afrique orientale et australe - Phase 2	3

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à une proposition de don au titre du guichet mondial/régional à un centre international ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI, telle qu'elle figure au paragraphe 7.

Rapport du Président concernant une proposition de don au titre du guichet mondial/régional à un centre international ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI: Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

J'ai l'honneur de présenter le rapport et la recommandation ci-après concernant une proposition de don en faveur de la recherche et de la formation agricoles menées par un centre international ne bénéficiant pas du soutien du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), d'un montant de 1,425 million d'USD.

Première partie – Introduction

1. Dans le présent rapport, il est recommandé au FIDA d'apporter un appui au programme de recherche et de formation mené par le centre international ci-après ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI: Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
2. Le document relatif au don soumis au Conseil d'administration pour approbation figure en annexe au présent rapport:

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat): Initiative de recherche sur la sécurité foncière et les droits relatifs aux ressources naturelles en Afrique orientale et australe – Phase 2
3. Les objectifs et la teneur de ce programme de recherche appliquée sont conformes à l'évolution des objectifs stratégiques du FIDA ainsi qu'à la Politique du FIDA en matière de financement sous forme de dons.
4. L'objectif stratégique primordial qui guide la Politique révisée du FIDA en matière de dons, approuvée par le Conseil d'administration en décembre 2009, est de promouvoir des approches et technologies efficaces et/ou innovantes ainsi que des politiques et institutions qui favorisent le développement agricole et rural en donnant aux populations pauvres, femmes et hommes, des zones rurales des pays en développement les moyens d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur sécurité alimentaire.
5. Cette politique vise l'obtention des résultats ci-après: a) promotion d'activités innovantes et élaboration de technologies et d'approches novatrices au profit du groupe cible du FIDA; b) activités de sensibilisation, de plaidoyer et de concertation sur les politiques s'agissant des questions importantes pour les ruraux pauvres menées par ce groupe cible ou en son nom; c) renforcement de la capacité des institutions partenaires à fournir toute une gamme de services d'aide aux ruraux pauvres; et d) promotion, auprès des parties prenantes au sein des régions et de l'une à l'autre, de l'assimilation des enseignements, de la gestion des savoirs et de la diffusion de l'information au sujet des questions liées à la réduction de la pauvreté rurale.

6. Le programme proposé est conforme à l'objectif et aux résultats escomptés de la Politique révisée du FIDA en matière de dons. Il appuiera les activités suivantes:
 - i) la promotion d'activités innovantes et l'élaboration de technologies et approches novatrices en matière de sécurisation des droits fonciers et droits relatifs aux ressources naturelles du groupe cible du FIDA;
 - ii) la promotion d'activités de sensibilisation, de plaidoyer et de concertation menées par le groupe cible et en son nom sur des questions de droits fonciers et droits relatifs aux ressources naturelles;
 - iii) le renforcement de la capacité des institutions partenaires à assurer un éventail de services de nature à appuyer les approches et instruments de sécurisation des droits fonciers et droits relatifs aux ressources naturelles; et
 - iv) la promotion de l'assimilation des enseignements, de la gestion des savoirs et de la diffusion de l'information sur les questions de sécurité des droits fonciers et droits relatifs aux ressources naturelles auprès des parties prenantes de la région d'Afrique orientale et australe (ESA), dans d'autres régions d'Afrique et dans le monde entier.

Deuxième partie – Recommandation

7. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie l'Initiative de recherche sur la sécurité foncière et les droits relatifs aux ressources naturelles en Afrique orientale et australe – Phase 2, accordera un don ne dépassant pas un million quatre cent vingt-cinq mille dollars des États-Unis (1 425 000 USD) au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance à celles indiquées dans le présent rapport.

Kanayo F. Nwanze
Le Président

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) Initiative de recherche sur la sécurité foncière et les droits relatifs aux ressources naturelles en Afrique orientale et australe - Phase 2

I. Contexte

1. La sécurité des droits fonciers et des droits relatifs aux ressources naturelles est un aspect essentiel, pourtant souvent négligé, de la réduction de la pauvreté rurale en Afrique et dans la plupart des autres régions du monde en développement. Sur le continent africain, le rôle que joue la sécurité des droits dans le développement économique et la réduction de la pauvreté est de plus en plus reconnu. Cette prise de conscience s'est traduite, au niveau national, par la formulation de nouvelles politiques foncières et par l'élaboration d'un cadre et de directives en matière de politique foncière en Afrique (African Land Policy Framework and Guidelines - ALPFG), sous l'égide de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Banque africaine de développement (BAfD) et entérinés lors du Sommet de l'Union africaine tenu en 2009. Il est unanimement admis que la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, élaborées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), devrait être pleinement harmonisée et intégrée à la mise en œuvre de l'ALPFG. Le défi qu'il faut désormais relever consiste à élaborer et mettre en œuvre les stratégies, approches et instruments appropriés de manière à sécuriser les droits fonciers et les droits relatifs aux ressources naturelles.
2. Le FIDA a appuyé toute une série de mesures pour renforcer l'accès à la terre et aux ressources naturelles des populations rurales pauvres et permettre à celles-ci d'en assurer la gestion¹. Ces mesures sont généralement intégrées à des programmes ou projets de réduction de la pauvreté de plus grande ampleur et, bien souvent, les enseignements tirés de leur impact n'ont pas fait l'objet d'une évaluation spécifique et n'ont pas été diffusés plus largement. Il est possible de partager et de reproduire à plus grande échelle toute une série d'approches et d'instruments novateurs mais, pour ce faire, un appui supplémentaire est nécessaire afin d'établir des partenariats et de renforcer les capacités d'exécution; d'expérimenter et de mettre en place un certain nombre d'instruments et d'approches; et de partager les enseignements tirés de l'expérience de la mise en œuvre.
3. Début 2012, la Division Afrique orientale et australe a intensifié sa collaboration avec le Réseau mondial d'outils fonciers (réseau GLTN) dans le cadre de la phase pilote de l'Initiative de recherche sur la sécurité foncière et les droits relatifs aux ressources naturelles en Afrique orientale et australe, financée grâce à un don de faible montant octroyé par le FIDA et au cofinancement accordé par le secrétariat de UN-Habitat/GLTN. Le GLTN est un réseau de gestion des savoirs dont les travaux sont axés sur l'élaboration d'approches et d'instruments permettant de sécuriser les droits fonciers et les droits relatifs aux ressources naturelles, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Il regroupe une cinquantaine de membres, principalement des organismes spécialisés dans les questions

¹ Ces mesures portent notamment sur les points suivants: i) reconnaître et décrire les droits collectifs sur les parcours et pâturages, les forêts et les eaux de pêche artisanale; ii) reconnaître et décrire les droits fonciers et les droits sur l'eau des petits exploitants au sein des périmètres d'irrigation; iii) renforcer la sécurité de l'accès des femmes à la terre; iv) utiliser des systèmes d'information géographique pour cartographier les droits fonciers et les droits relatifs aux ressources naturelles ainsi que leur utilisation et leur gestion; et v) sécuriser ces droits dans le cadre de partenariats commerciaux entre petits exploitants et investisseurs.

foncières, des instituts de recherche et de formation, des organisations de la société civile (OSC) et des organisations intergouvernementales. Le GLTN est membre de la Coalition internationale pour l'accès à la terre. ONU-Habitat a facilité la création du GLTN, dont il accueille actuellement le Secrétariat dans les locaux de son siège, à Nairobi.

4. La première phase de l'initiative a permis de réaliser une étude de tous les projets/programmes financés par le FIDA dans la région afin d'analyser la manière dont ils traitent les questions du droit foncier et du droit relatif aux ressources naturelles. Elle a également apporté son concours à un atelier régional fructueux organisé en mai 2012 à Nairobi, à partir duquel les responsables des projets et programmes financés par le FIDA ont pu resserrer la collaboration avec les autres parties prenantes dans la région ESA et la région Afrique de l'Ouest et du Centre. Cinq notes thématiques et cinq rapports de pays seront préparés et consacrés aux approches et instruments de nature à sécuriser les droits fonciers et les droits relatifs aux ressources naturelles des femmes et hommes pauvres dans cinq domaines thématiques². Cette phase expérimentale prendra fin en juin 2013.
5. À ce jour, les enseignements tirés sont notamment: une solide reconnaissance, au sein des programmes et projets financés par le FIDA en ESA, du fait que la sécurité foncière a un impact sur les investissements en faveur de la lutte contre la pauvreté rurale au sens large; que de modestes investissements en faveur de mesures de sécurisation foncière et de leur intégration dans des programmes de développement rural de plus large portée peuvent avoir un impact significatif sur ces mêmes programmes; enfin, que de nombreux projets et programmes financés par le FIDA soutiennent des approches novatrices pour la garantie des droits fonciers mais ne concernent directement que de façon limitée la mise en œuvre de politiques foncières. Le don proposé a pour objet d'amplifier et d'élargir la portée de cette initiative en mettant à profit les enseignements tirés de la phase expérimentale.
6. Par suite de l'initiative, le Gouvernement des Pays-Bas a l'intention d'octroyer 15 millions d'EUR à UN-HABITAT, par le biais du FIDA, en faveur du réseau GLTN et a manifesté un vif intérêt en faveur du renforcement de la collaboration entre le FIDA et le secrétariat UN-HABITAT/GLTN.

II. Justification et pertinence pour le FIDA

7. La sécurité foncière influence la mesure dans laquelle les ruraux pauvres sont disposés à investir dans la gestion durable des terres ou à adopter de nouvelles technologies et innovations. Elle conditionne le choix des cultures et l'option entre cultures de subsistance et cultures de rente. Elle a une influence sur le partage des bénéfices tirés de l'agriculture, surtout au sein des familles. Elle permet aux populations de diversifier leurs moyens d'existence en améliorant leur accès au crédit. Étant donné l'importance de la sécurité foncière, l'initiative concourra à la réalisation de l'objectif stratégique primordial du FIDA, qui est de permettre aux populations rurales pauvres d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'accroître leurs revenus et de renforcer leur capacité d'adaptation. Le programme appuiera directement le premier objectif stratégique du Cadre stratégique 2012-2015 du FIDA, à savoir: une base de ressources naturelles et d'actifs économiques à l'intention des populations rurales pauvres, femmes et hommes, plus résistante au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à la transformation des marchés. Il

² Il s'agit de: i) préserver les droits fonciers et les droits sur l'eau dans le contexte de la gestion des bassins versants et de périmètres d'irrigation; ii) reconnaître et décrire les droits fonciers et les droits relatifs aux ressources naturelles; iv) utiliser des approches et des technologies pour cartographier les droits fonciers et les droits relatifs aux ressources naturelles; et v) sécuriser et valoriser les droits fonciers et les droits relatifs aux ressources naturelles dans le cadre de l'établissement de partenariats commerciaux entre communautés rurales et investisseurs.

contribuera aussi de manière indirecte à la réalisation des quatre autres objectifs stratégiques. Comme il est indiqué au paragraphe 6 du Rapport principal, il aidera le FIDA à atteindre les quatre résultats visés par sa politique en matière de dons. Il permettra également de renforcer les partenariats à l'appui de la mise en place du cadre et des directives en matière de politique foncière en Afrique.

III. Le programme proposé

8. Cette seconde phase du programme a pour finalité de contribuer à la mise au point et à l'intégration dans les programmes de développement d'un certain nombre de pays d'Afrique orientale et australe d'instruments et d'approches en faveur des pauvres de nature à garantir la sécurité foncière et les droits relatifs aux ressources naturelles. Les objectifs sont les suivants: i) renforcer les connaissances et la sensibilisation en matière de questions et mesures relatives au renforcement de la sécurité foncière et des droits sur les ressources naturelles des populations pauvres des deux sexes; ii) renforcer les capacités d'élaboration et de mise en place d'instruments (en termes de concertation sur les politiques publiques dans les pays, d'élaboration de stratégies de pays ainsi que de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de projets et programmes); et iii) renforcer et reproduire à plus grande échelle les approches et instruments utiles à la sécurisation des droits fonciers et des droits relatifs aux ressources naturelles.
9. Le groupe cible principal est composé de femmes et d'hommes pauvres concernés par certains des projets et programmes financés par le FIDA en Afrique orientale et australe. Ils bénéficieront de mesures de sécurisation foncière qui leur permettront de mieux investir dans les terres et dans l'agriculture et d'accéder au crédit. Le groupe cible secondaire est composé du personnel des projets et programmes financés par le FIDA ainsi que du personnel du gouvernement et des OSC chargé de la sécurisation des droits fonciers et des droits relatifs aux ressources naturelles des femmes et hommes pauvres d'Afrique orientale et australe. Ils acquerront une meilleure compréhension de la manière dont leur appui peut renforcer les droits fonciers et les droits relatifs aux ressources naturelles des ruraux pauvres, femmes et hommes.
10. La seconde phase, qui durera trois ans, mettra l'accent sur les éléments suivants: i) l'échange d'expériences entre les membres du personnel chargé de l'exécution des projets et programmes; ii) le renforcement de l'aptitude du personnel des projets et programmes à mettre en place des instruments et des approches en relation avec les droits fonciers et les droits relatifs aux ressources naturelles; iii) le pilotage et l'intégration de nouveaux instruments et approches dans les projets et programmes; et iv) le développement de partenariats. Le programme s'articulera en trois grandes composantes:
 - **Mise en commun des enseignements et sensibilisation**
 - Mener des études et analyses comparatives portant sur les instruments et les approches utilisés dans des domaines thématiques ainsi que sur les expériences et pratiques spécifiques.
 - Faciliter la constitution de communautés de pratiques sur des domaines thématiques majeurs.
 - Organiser des ateliers régionaux et nationaux, des visites d'échange et des discussions en ligne.

- **Renforcement des capacités**
 - Évaluer les priorités et les capacités nécessaires à l'élaboration des instruments au moyen d'une série de consultations entre partenaires, et convenir des priorités.
 - Réaliser des interventions de renforcement des capacités, notamment des programmes de formation et des activités d'apprentissage adaptés.
 - Mettre en place un mécanisme permettant de fournir une assistance technique aux fins de l'élaboration et de la mise en place d'instruments permettant d'influencer la concertation sur les politiques, l'élaboration des stratégies de pays ainsi que la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes et projets.
- **Élaboration et mise en place d'instruments**
 - Expérimenter, documenter et faire connaître les directives, les approches et les instruments susceptibles de renforcer les droits fonciers et les droits relatifs aux ressources naturelles des groupes pauvres et vulnérables.
 - Suivre et évaluer l'adoption des directives, des approches et des instruments dans les pays et dans les programmes et projets ciblés; documenter et partager les résultats.

11. L'accent sera mis sur l'élaboration d'instruments opérationnels et d'instruments pour la concertation sur les politiques et la gestion des savoirs. Les instruments opérationnels clés incluront: la répartition équitable des terres dans les périmètres d'irrigation; l'octroi et l'enregistrement des droits des groupes d'utilisateurs; la gestion des droits fonciers dans le cadre des plans de gestion des bassins versants/d'utilisation des terres; l'établissement de mécanismes de résolution des conflits locaux; l'utilisation de technologies pour cartographier l'utilisation des terres/des ressources naturelles dans le cadre des processus de planification de la gestion; le renforcement des droits fonciers et des droits relatifs aux ressources naturelles dans le cadre d'accords commerciaux entre petits exploitants et investisseurs; l'intégration, dans les stratégies de ciblage, d'une analyse de l'accès des femmes et des jeunes à la terre; et l'appréciation de l'impact des mesures de sécurité foncière sur les programmes de développement agricole/rural. Les efforts déployés en matière de concertation sur les politiques comprendront le renforcement des engagements sur les questions foncières au sein des forums locaux et nationaux et des processus de planification. Les outils de gestion des savoirs comporteront: l'établissement de communautés de pratique; des ateliers de formation/d'apprentissage; la diffusion de notes thématiques et de directives; l'utilisation de sites internet pour l'échange d'instruments; des visites d'échange; et la participation à des discussions/conférences en ligne.

IV. Résultats et avantages escomptés

12. D'après les estimations, 2,8 millions³ de femmes et d'hommes pauvres devraient bénéficier de mesures foncières qui leur permettront de mieux investir dans les terres et dans l'agriculture et d'avoir accès au crédit grâce à 22 projets et programmes financés par le FIDA dans 15 pays⁴ d'Afrique orientale et australe. Les liens avec les projets/programmes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre seront également resserrés⁵. En sécurisant les droits fonciers et les droits

³Cette estimation repose sur les valeurs du Système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA (SYGRI).

⁴Les projets et programmes ont été recensés par le biais d'un processus approfondi d'examen conduit durant la phase pilote. Cependant, le nombre de projets et de programmes concernés est susceptible d'augmenter.

⁵Ce qui a déjà eu lieu durant la phase pilote.

relatifs aux ressources naturelles des bénéficiaires, les projets: i) s'attaqueront à un facteur majeur à l'origine de la pauvreté; et ii) amélioreront la durabilité des interventions en réduisant, pour les bénéficiaires, le risque de retomber dans la pauvreté.

13. Les résultats et avantages escomptés sont les suivants:
- Renforcement des apprentissages croisés.
 - Exécution des initiatives de renforcement des capacités.
 - Fourniture d'une assistance technique pour l'élaboration des instruments.
 - Production et mise en œuvre des instruments, directives et approches et diffusion des enseignements.

V. Modalités d'exécution

14. ONU-Habitat, agissant par l'intermédiaire du Secrétariat du GLTN, sera chargée de l'exécution du programme proposé. La phase 2 de l'initiative sera mise en œuvre avec la collaboration de projets et programmes financés par le FIDA, de partenaires du réseau GLTN, de plusieurs gouvernements de pays africains et d'organisations intergouvernementales (à savoir la Commission de l'Union africaine, la CEA et la BAfD), d'OSC, d'organisations paysannes, de prestataires de services du secteur privé et d'organismes internationaux (parmi lesquels l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], ONU-Habitat, la Banque mondiale) et de la Commission européenne.
15. ONU-Habitat, agissant par l'intermédiaire du Secrétariat du GLTN, sera responsable des tâches suivantes: i) gestion, coordination et assistance technique; ii) passation des marchés de services; iii) suivi-évaluation et compte rendu; iv) diffusion des informations et communication. Sur la base du don du FIDA, les ressources serviront à financer la rémunération d'un coordonnateur de programme qui exercera ses fonctions à temps plein au sein du Secrétariat.
16. Le Responsable du Programme des régimes fonciers (RPRF) au sein de la Division Afrique orientale et australe du FIDA épaulera le Secrétariat du GLTN pour les aspects suivants: i) organisation de la collaboration avec les programmes de pays et les autres divisions et départements du FIDA; et ii) supervision du don par les services du FIDA, comprenant notamment l'approbation des plans de travail et budgets annuels (PTBA) et des relevés de dépenses.
17. Le Secrétariat du GLTN et le RPRF évalueront l'état d'avancement de la réalisation des objectifs du programme et de l'obtention des résultats attendus et assureront de manière continue le suivi du déroulement du programme au regard des PTBA et des objectifs de résultats énumérés dans le cadre logique. Un rapport sur l'état d'avancement du programme et un rapport financier seront établis chaque semestre, et le Secrétariat du GLTN et le RPRF se réuniront au moins une fois par trimestre. Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale du programme seront également effectuées.
18. ONU-Habitat rendra compte au FIDA de la gestion financière du programme. Les procédures de gestion financière appropriées seront appliquées, de même que les règles relatives aux comptes bancaires. ONU-Habitat chargera sa division des finances et de la gestion des ressources d'assurer l'administration, le suivi et la vérification des comptes du don et des flux de fonds conformément à ses règles et règlements, qui obéissent aux règlement financier et règles de gestion financière en vigueur aux Nations Unies, à la satisfaction du FIDA et conformément aux Directives du FIDA relatives à l'audit des projets.

VI. Coût et financement indicatifs du programme

19. Le coût total du programme est estimé à 2 375 000 USD. Le FIDA contribuera à hauteur de 1 425 000 USD (60%) et ONU-Habitat/GLTN à hauteur de 950 000 (40%) – cette somme étant répartie à parts égales entre contribution en espèces et contribution en nature. Environ 24% de la contribution du FIDA au titre du don correspondra à la catégorie "dépenses de personnel", qui recouvre le financement du recrutement d'un spécialiste des droits fonciers et des droits relatifs aux ressources naturelles, chargé d'apporter un appui sous forme d'assistance technique et de coordination, ainsi que la contribution en nature apportée par le Secrétariat du GLTN sous forme d'assistance technique; les prestations de services de spécialistes absorberont 19% du budget, les frais de voyage 17%, la formation et le renforcement des capacités 10%, les réunions et ateliers 10%, et les autres dépenses de fonctionnement (notamment les rapports et publications) 11%; enfin, une enveloppe correspondant à 9% du budget sera affectée à la gestion et à l'administration.

Récapitulatif du budget et du plan de financement (en USD)

<i>Numéro</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>FIDA</i>	<i>Cofinancement (ONU-Habitat/GLTN)</i>
1	Personnel	342 000	641 250
2	Services professionnels	270 750	62 463
3	Frais de voyage	241 538	47 500
4	Formation/renforcement des capacités	142 500	26 363
5	Réunions et ateliers	141 075	29 925
6	Autres dépenses de fonctionnement (publications, etc.)	158 888	23 750
7	Gestion et administration	128 250	118 750
	Total	1 425 000	950 000

Results-based logical framework

	Objectives-hierarchy	Objectively verifiable indicators	Means of verification	Assumptions
Goal	Contribute to the development and integration of pro-poor tools and approaches for securing land and natural resource rights into development programmes in East and Southern Africa.	<ul style="list-style-type: none"> • 5 countries adopting measures to strengthen land and NR tenure security. • 8 IFAD supported projects/programmes and partners incorporating pro-poor tools, approaches and guidelines into their development and work programmes. 	<ul style="list-style-type: none"> • End of project assessment report. • IFAD and GLTN websites. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lessons learnt and guidelines produced will be integrated into strategy development and project/programme design and implementation and will have an impact on policies.
Objectives	<ol style="list-style-type: none"> 1. Strengthen knowledge and awareness. 2. Improve capacity. 3. Strengthen and scale up approaches and tools. 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 strategy, programme or project interventions with measures for strengthening land and NR tenure security. • 8 IFAD supported projects/programmes and partners better able to develop, test and implement pro-poor tools, guidelines and approaches • 8 IFAD supported projects/programmes implementing or planning to scale-up tools and approaches. 	<ul style="list-style-type: none"> • IFAD supported and partners strategy, project/ programme design and implementation reports. • GLTN Progress reports • IFAD and GLTN websites 	<ul style="list-style-type: none"> • IFAD supported projects/programmes and partners will take advantage of the opportunities for developing approaches and tools. • Capacity development initiatives are effective and target groups are able to apply the learning. • Tools and approaches are readily applicable.
Outputs	<ul style="list-style-type: none"> • Improved approaches documented and shared. • Learning exchanges strengthened. • Capacity development initiatives delivered. • Technical assistance strengthened. • Gaps and priorities for tools and approaches are identified. • Tools, guidelines and approaches produced, implemented and disseminated. 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 information materials disseminated. • 28 learning exchanges facilitated (2 regional and 6 country workshops, 10 exchange visits and 10 e-discussions) • 6 regional/inter-country capacity development initiatives delivered. • 8 groups of IFAD supported projects/programmes and partners receiving technical assistance. • 6 tools, guidelines and approaches produced, implemented and shared • 6 assessment reports produced on the use of tools, based on site visits 	<ul style="list-style-type: none"> • Learning notes and other information materials. • Technical assistance reports • Guidelines. • GLTN Progress reports • IFAD and GLTN websites 	<ul style="list-style-type: none"> • Information materials are able to improve knowledge and awareness • Learning mechanisms are able to influence projects/programme operations. • Capacity development initiatives are effective and trained people are able to apply the learning. • Technical assistance is adequate and timely.
Key Activities	<ul style="list-style-type: none"> • Undertake comparative research and analysis on tools and approaches. • Facilitate establishment of CoPs. • Facilitate regional and country workshops, exchange visits and web conferences/e-discussions. • Assess priorities and capacity needs for tool development. • Implement capacity development interventions • Establish a mechanism to provide technical assistance. • Test, document, share guidelines, approaches and tools. • Monitor and evaluate adoption of guidelines, approaches and tools. 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 country specific experiences analysed and documented. • 5 functioning CoPs established. • 2 regional workshops with at least 50 participants per workshop, 6 country workshops with 10 participants per workshop and including 6 site visits, 10 exchange visits by CoPs – 2 per CoP, 1 existing or new web-sites used for exchange of lessons, 10 web conference / e-discussions – 2 per CoP) • 6 inter-country training courses facilitated with at least 15 participants/training initiatives and with a gender balance. • A roster with at least 20 high quality tenure experts established. • A mechanism to provide technical assistance in place. • An assessment report on gaps and priorities produced. • 6 tools and approaches tested, documented and shared. • 6 assessment reports produced on the use of guidelines, approaches and tools. 	<ul style="list-style-type: none"> • Country study reports. • CoP plans and progress reports. • Assessment report. • Workshop reports. • E-discussion reports. • Training reports. • Database of tenure experts. • Assessment reports on the application of tools and guidelines. • GLTN Secretariat progress reports. 	<ul style="list-style-type: none"> • Country experience is readily available. • Project participants are willing to be actively involved in CoPs. • Participants in workshops, exchange visits and trainings are able to co-finance their participation. • Tenure experts willing to support projects and programmes are readily available. • Information materials will be disseminated by IFAD supported projects and programmes, IFAD, the GLTN and other relevant networks.